

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1629/SG/FP constant l'avancement d'échelon. au titre de l'année 1971.

n° 71-1629/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 février 1971

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Sont constatés, comme suit, au titre de l'année 1971, les avancements d'échelon du personnel des cadres territoriaux du Territoire Français des Afars et des Issas: